

SAINT-THURIEN, le 26 novembre 2025

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2026,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2025,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Dissolution du SIMIF – intégration des résultats,
- 5°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 6°) Provisions pour créances douteuses – adoption d'une méthode de calcul,
- 7°) Installation d'un visiophone à l'école – approbation du projet et demande de subvention,
- 8°) Personnel : modification de la durée hebdomadaire de travail,
- 9°) Lotissement : approbation de la participation financière et demande de subvention,
- 10°) Mise en place d'un site de compostage partagé – convention avec Quimperlé Communauté,
- 11°) Tarification sociale cantine scolaire,
- 12°) Motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'école navale,
- 13°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.  
Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**20250609****Objet : Création et suppression d'emplois**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Finistère.

Compte tenu de l'augmentation des tâches nécessaires au bon fonctionnement de la cantine scolaire, le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial en charge de la restauration scolaire à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées, à la cantine scolaire,

et

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial en charge de la restauration scolaire à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées, à la cantine scolaire, relevant de la catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,**

**Vu le tableau des emplois,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

CANTINE SCOLAIRE					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Cuisinière Responsable de la cantine scolaire	Adjoint technique territorial	C	1	0	TNC  (30 heures annualisées)
Cuisinière Responsable de la cantine scolaire	Adjoint technique territorial	C	0	1	TC  (35 heures annualisées)

- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 décembre 2025

Le Maire,



Christine KERDRAON.